



Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

✉ Drfip, 94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ 01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

27/07/2017

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 113ème réunion du 27/07/2017.

I – Il faut d'emblée préciser que ce sont les organisations syndicales, lors du CT du 6 juillet 2017, qui ont exigé que le point « SFACT déménagement provisoire » figure à l'ordre du jour d'un CHS -CT. La direction parisienne n'avait pas prévu de réunion statutaire avant l'emménagement !

DRFIP-l'installation du SFACT Ville de Paris/ DRFIP 75 dans des locaux provisoires le 04/09/2017 (en raison de retard de travaux de 3 mois pour l'immeuble Bédier du 5 avenue de la porte d'Ivry, 75013 Paris). Voici comment la Direction parisienne a présenté le SFACT :

1) Un service aux statuts hétérogènes et dirigé par le comptable Dgfip (représenté par le chef de ce service).

- La Direction Drfip Paris et la Ville de Paris (VDP) ont décidé de **modifier la chaîne de la dépense** en créant un service facturier (SFACT), issu de l'intégration du service Dépenses du pôle Secteur public local de la DRFiP et des 3 centres de service partagés (CSP) « liquidation » de la Ville de Paris.

Le SFACT sera chargé de la réception et du traitement des factures, sous l'autorité du comptable public.

- Des SFACTs internes à la DGFIP ou aux Douanes ont déjà été constitués, mais ce SFACT dépend de la Direction (n'est pas une agence comptable), n'est que le 2^{ème} en France à associer des effectifs aux statuts hétérogènes (33 agents Dgfip de la fonction publique d'Etat, 137 agents de la ville de Paris de la fonction publique territoriale). Les missions de l'ordonnateur et du comptable sont réunies, et les agents seront fonctionnellement interchangeable. Mais ce n'est pas la même personne qui fera la liquidation et le paiement de la dépense (celui qui crée, l'engagement de paiement n'a pas le droit de valider ensuite).

D'après l'organigramme, le responsable de service relève de la Dgfip, le secteur « Règlements », et 2 des 3 blocs d'unités comptables du Pôle de Gestion comptable sont aussi dominés par des agents Drfip, mais l'organigramme prévoit des évolutions en fonctions des mouvements d'effectifs.

La Dgfip espère du service la professionnalisation de la comptabilité (améliorer les compétences des agents de la Ville de Paris dans ce domaine) et le développement de l'expertise dédiée aux services gestionnaires.

2) Les principes classiques d'un SFACT pour ce service (hors l'hétérogénéité statutaire).

Des services ordonnateurs font **adresser leurs factures directement chez le comptable**, dans ce qu'on appelle un service facturier SFACT (dédié au traitement des factures) ; c'est donc une nouvelle répartition. Entre les deux, des Centres de Services Partagés (CSP) traduisent en langage CHORUS, les ordres de dépenses : engagement juridique, réception des factures, traitement des dépenses.

Mais comme les CSP de la Ville de Paris sont inclus au SFACT, ce service particulier assumera toutes les fonctions, toutes les séquences de la chaîne de dépenses, de la liquidation au paiement.

3) Droits des agents.

- L'administration prévoit le maintien des badgeuses dans le site définitif. Comme il est indiqué dans les documents remis au CHS-CT : « sur le site transitoire, ils pointeront, à titre dérogatoire, sur le poste de travail » Il est vraisemblable que les horaires seront saisis sur Agora .

- Les agents Drfip ont accès au **restaurant de la ville de Paris** situé 121 avenue de France.

- Les représentants ont obtenu une **journée d'absence** « directeur » par mois, et la possibilité de récupérations.

4) FO FINANCES craint que la disparition du domaine « Dépenses » entraîne la disparition du domaine « Recettes » et de tout le Secteur Public Local (de plus, en tant que service DGFIP, ce SFACT a un avenir incertain).

- La Dgfip vise « l'optimisation de la chaîne de la dépense en harmonisant et en mutualisant les bonnes pratiques, en simplifiant les procédures d'exécution des dépenses et des recettes liées ». Dans ce contexte, le rôle du comptable public est également menacé.

27/07/2017

C'est pourquoi, la section FO-DGFIP s'est immédiatement mobilisée, avec l'ensemble des agents du SPL, pour que les droits des agents concernés soient respectés : seuls les agents volontaires iront au SFACT, aucune obligation de suivre la mission n'a été retenue, les agents ne voulant pas aller au SFACT ont été affectés en priorité sur Réaumur et sur Notre Dame des Victoires, les agents DGFIP conservent toutes les règles de gestion et les droits statutaires de la DGFIP.

II – **BSITM** (gare du Nord), point d'actualité sur les conditions de travail.

1) Un fonctionnement délicat du service au quotidien.

- Les agents présents lors de la réunion ont déploré qu'Eurostar ne les prévienne pas des retards de train ni de l'**afflux de voyageurs**, ce qui les empêche de se préparer. Des agents se privent même de pause pour y faire face.

La synergie avec **Eurostar** a aussi des marges de progrès parce que les usagers ne sont pas non plus prévenus de se préparer à vider leurs proches avant l'approche du service douanier.

- La Douane a répondu qu'elle dialoguait avec ses partenaires pour **assurer dans les meilleures conditions des missions de sûreté**, parallèlement aux missions commerciales d'Eurostar. La Douane est au service de l'Etat.

Cela doit être rappelé, car l'application de la loi rallonge le temps de contrôle et les files d'attente, ce qui peut mécontenter les partenaires d'Eurostar qui espèrent accélérer l'embarquement.

2) Un environnement de travail perturbé.

- Les agents des douanes ont constaté **des déficiences évidentes en termes de normes électriques** dans les locaux actuellement en travaux à la Gare (prises descellées, interrupteurs faisant des arcs électriques). Pourtant, le **contrôle de sécurité Sncf** dont dépend l'ouverture du site a validé cette ouverture (à titre dérogatoire, ce n'est pas la Préfecture qui fait le contrôle).

- Certaines déficiences proviennent de travaux en cours, par exemple la nouvelle aubette servant à une fouille discrète n'est pas achevée. De même, une solution est recherchée pour stabiliser les tapis roulants actuellement soutenus par des cales pour faire face aux **nouveaux scanners plus efficaces** obtenus par la Douane.

- La **climatisation défaillante** durant plusieurs jours dans la zone d'embarquement, au plus fort de la chaleur estivale. L'administration a répondu que la mise en fonctionnement du système de sécurité incendie avait affecté le fonctionnement de la climatisation, et que cela a été résolu.

En tout cas, l'**article R. 4121-1 du code du travail** prévoit que l'employeur doit prendre en considération les « ambiances thermiques », dont le risque de « fortes chaleurs », dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques, de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques (DUER). Il doit aussi mettre en œuvre **des mesures permettant de limiter les effets des épisodes caniculaires sur les conditions d'exécution des tâches**.

3) La Douane met en avant des progrès. Elle a obtenu le remplacement des scanners RX dysfonctionnants et espère **arriver progressivement à un mieux-être sur la plateforme d'embarquement**. Elle note, sur les scanners, que les deux contrôleurs **PCR** n'ont pas trouvé d'anomalie de radioactivité, et estime que les **débats techniques** éventuels ne peuvent être tranchés que par eux.

III – **QUESTIONS DIVERSES**

1) Site **Geoffroy-St-Hilaire** (75005). L'administration a dit qu'il était **impossible de reporter le déménagement du 4^{ème} étage** pour travaux prévu le 25/08/2017, en raison de l'indisponibilité après des équipes support devant y contribuer (notamment les équipes informatiques).

2) Sites **Argonne, St-Sulpice, St-Hyacinthe, Paganini**. Elle prévoit de communiquer prochainement les **plans d'installation des brigades de vérification** aux brigades et au comité, pour les sites dont des brigades disparaissent. Un processus de **ré-allocations d'espaces** est en cours, corrélativement à la suppression de brigades de vérification au 01/09/2017 et à la constitution de brigades de 10 agents.

FO FINANCES conseille aux brigades voisines de brigades disparues, de faire valoir au plus vite leurs revendications d'espaces. Il est même envisageable d'accorder des bureaux individuels à **St-Sulpice** (selon les disponibilités immobilières, cependant limitées) mais c'est à voir dans l'équipe de brigade d'abord.

3) **UZES**. – L'administration, malgré l'argument de prévention de la **canicule** et de favoriser l'usage de moyens de transport écologiques (vélo), est défavorable à la création de 2 douches par site (proposition FO pour UZES) car elle refuse d'assurer l'entretien des douches en vérifiant les contrats de nettoyage ou les modifiant pour cela.

IV - **FO FINANCES revendique** des moyens en personnel et crédits pour **garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau**. N'hésitez pas à contacter ses représentants :

Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Philippe Mathieu (**Douanes**).

fo.drifp75@dgfp.finances.gouv.fr